

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1849

Congrégation dite "Providence religieuses trinitaires" de lyon - Abrogation du titre d'existence légale de l'établissement particulier "Providence Religieuses Trinitaires" de Lyon - Dévolution de ses biens au profit de la Congrégation "Mère des Sœurs de la Sainte Trinité dénommée "trinitaires de valence"

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1849 - CONGREGATION DITE "PROVIDENCE RELIGIEUSES TRINITAIRES" DE LYON - ABROGATION DU TITRE D'EXISTENCE LEGALE DE L'ETABLISSEMENT PARTICULIER "PROVIDENCE RELIGIEUSES TRINITAIRES" DE LYON - DEVOLUTION DE SES BIENS AU PROFIT DE LA CONGREGATION "MERE DES SŒURS DE LA SAINTE TRINITE DENOMMEE "TRINITAIRES DE VALENCE" (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier reçu le 3 décembre 2015, M. le Préfet du Rhône m'informe que la Supérieure de l'établissement particulier « Providence Religieuses Trinitaires » situé 13 rue Bony à Lyon 4^e, a demandé au nom de son établissement, l'abrogation du titre d'existence légale de celui-ci et la dévolution de son patrimoine au profit de la « Congrégation des Sœurs Trinitaires » 17 rue Chazière à Lyon 4^e.

Cette procédure d'abrogation doit être prononcée par décret en Conseil d'Etat.

L'article 21 du décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 prévoit, au cours de la procédure d'instruction du dossier, la consultation pour avis du Conseil municipal de la commune dans laquelle est établie la congrégation.

Vu le décret du 16 août 1901 ;

Oùï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

Le Conseil municipal de Lyon donne un avis favorable à l'abrogation du titre d'existence légale de l'établissement particulier « Providence Religieuses Trinitaires » situé 13 rue Bony à Lyon 4^e et la dévolution de son patrimoine au profit de la « Congrégation des Sœurs Trinitaires » 17 rue Chazière à Lyon 4^e.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.D. DURAND